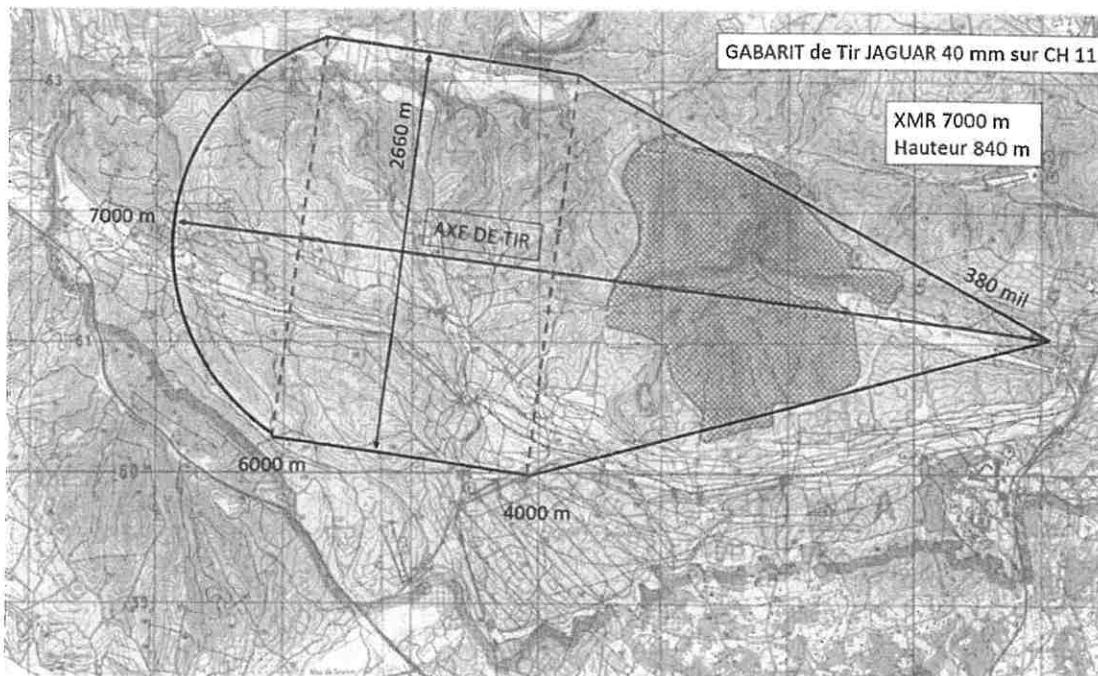


**ANNEXE 2**  
**RISQUES INHERENTS AUX CAMPAGNES DE TIRS QUOTIDIENNES**

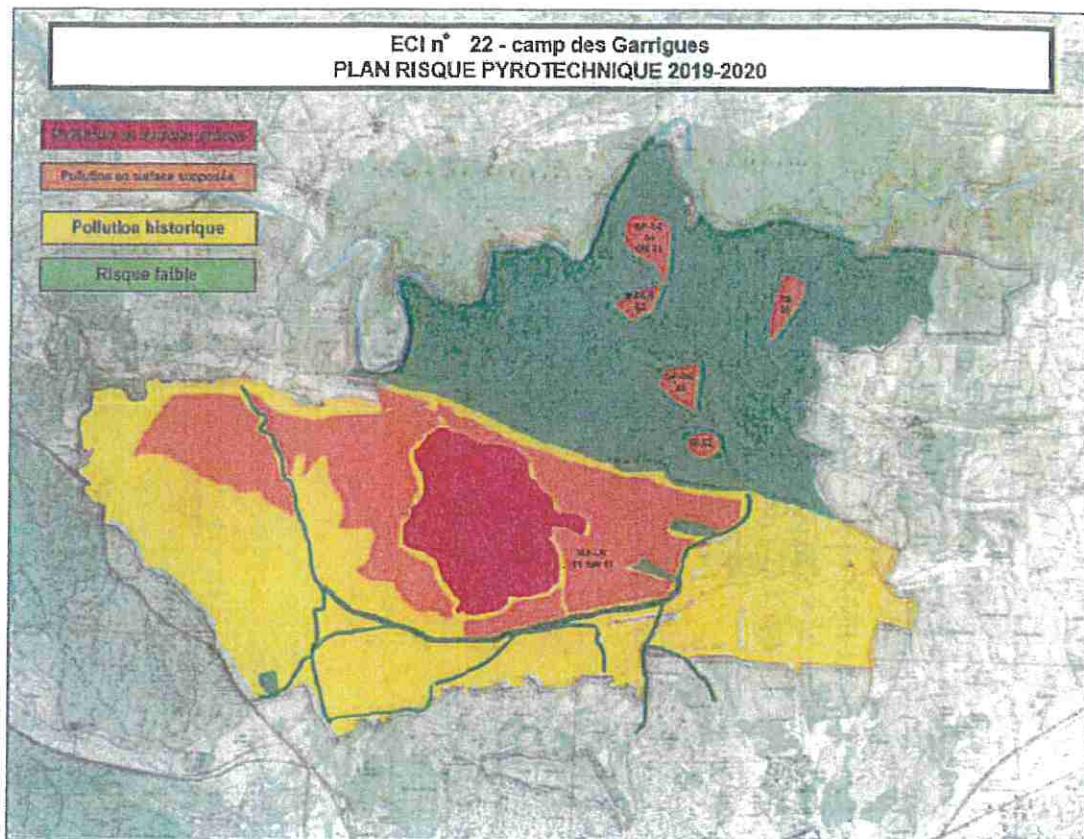
Extrait du PPRPR : « aucune zone est classée non dangereuse ». Le gabarit de sécurité pour le tir au canon de 40 mm est le plus contraignant à partir des positions de CH 11 et TC06 (mas des charlots et champ sud impactés).



## ANNEXE 1

### RISQUES PYROTECHNIQUES JUSTIFIANT DE L'ALIENATION DES CHEMINS COMMUNAUX AU MINARM

Extrait du PPRPR (NDS 28/6BLB/2REI/DETGAR/COMDET du 17/02/20) : le RPR (risque pyrotechnique résiduel lié aux activités anciennes et contemporaines) concerne les Communes NIMES, DIONS, Ste ANASTASIE, POULX.



à annexer au  
PPRPR → PLU

MINDEF -  
MINARM